

L'an deux mille seize, le quinze décembre,

à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : M. Vatelier, Mme Duvivier, M. Vanderpert, M. Démarais, M. Jardot, M. Fleutry, M. Cognard, Mme Lefèbvre, M. Jobin, Mme Joly.

ABSENTS EXCUSES : Néant

SECRETAIRE : Madame Duvivier

1) Délibération Tarif salle des fêtes 2018.2019

Madame le Maire rappelle que le conseil avait été décidé de réduire pour l'année 2016 le montant de la location de la grande salle en incluant dans le prix les couverts, et d'appliquer pour 2017 le même tarif que pour 2016. Il y a lieu maintenant de prévoir les tarifs 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 3% pour les habitants de La Vieux Rue et 4% pour les extérieurs. Les tarifs pour les années 2018 et 2019 sont les suivants :

LIBELLES	LA VIEUX RUE 2018.2019	HORS COMMUNE 2018.2019
Grande Salle Forfait Week-End	402.00 €	707.00 €
Arrhes	175.00 €	358.00 €
Caution	720.00 €	1 820.00 €
Heures de ménage (rattrapage)	36.00 €	47.00 €
Grande salle Vin d'honneur	154.00 €	358 € (arrhes 145 €)
Grande salle Vin d'honneur pour décès	103.00 €	
Grande salle et salle d'animation Location de verres	0.10 €	0.25 €
Salle d'animation (vin d'honneur)	88.00 €	
Salle d'animation pour décès	41.00 €	
Salle d'animation Forfait Week-End (Buffet froid sans la cuisine)	175.00 €	
Grande salle comité d'entreprises en semaine		302.00 €
Forfait Grande salle pour les associations hors commune		94.00 €
Forfait Petite salle pour les associations hors commune		52.00 €

2) Délibération « zéro phyto »

Madame le Maire rappelle qu'en 2015, un audit a été réalisé par la FREDON suivi d'un diagnostic des pratiques phytosanitaires de chaque commune de la communauté de communes.

À ce jour, l'Agence de l'Eau demande que les communes s'engagent dans une charte d'entretien des espaces verts liée à l'obtention de subventions.

Il est donc souhaitable d'engager dès à présent les actions préconisées par la FREDON pour atteindre le niveau 2 demandé. Il s'agit de :

- Respecter les engagements du niveau 1.
- Réaliser un plan d'entretien phytosanitaire des espaces communaux et en respecter les préconisations.
- Tester des techniques alternatives au désherbage chimique.
- Réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'engager au niveau 2 de la charte d'entretien des espaces verts.

3) Délibération pour la convention sur l'utilisation du matériel de désherbage

La Communauté de Communes du Plateau de Martainville a acquis un tracteur/balayeuse-désherbeuse destiné à toutes les communes de la communauté de communes. Celles-ci pourront l'utiliser 3 journées par an. Pour réglementer l'utilisation de ce matériel il y a lieu de signer une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette mutualisation et autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'utilisation du matériel de désherbage de voirie.

La Communauté de Communes fournit à chaque commune une houe de désherbage et un pic bêche.

4) Nomination d'un référent communication

Monsieur Vanderpert est nommé référent de communication.

5) Ecole : travaux dans les sanitaires, devis

De nouveaux porte-manteaux ont été posés dans l'entrée et aussi dans les toilettes par manque de place.

Monsieur Godard demande qu'un point d'eau froide soit installé, et pour le côté pratique, enlever les portes des sanitaires.

Il est décidé de supprimer les deux urinoirs côté garçons pour les remplacer par un bac et un robinet d'eau froide, une toilette restera. Côté fille il y a deux toilettes, la porte sera enlevée. Des pictogrammes garçons et filles seront apposés à chacune des entrées (sous réserve de la réglementation).

Pour ces travaux le devis de Monsieur Fréry s'élève à 720 € HT. Ce devis est accepté par 10 voix pour et 1 abstention.

6) Avancement des travaux dans le cimetière

L'entreprise Perazzi a fourni un plan du cimetière qui sera numérisé. L'installation du columbarium se fera en début d'année.

7) Citysport : courrier de Mme Lecomte

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Lecomte qui se plaint de fortes nuisances sonores (ballon qui tape dans les poteaux métalliques, cris, musique) ainsi que la gêne occasionnée par le ballon qui passe par-dessus la clôture et arrive dans son jardin.

Seront étudiés :

- La pose de caméras
- La pose d'un filet plus haut

Le lampadaire du citysport sera réglé pour s'éteindre à 21 heures.

Madame Decroix enverra un courrier en réponse à Madame Lecomte.

8) Tenue du bureau de vote

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 23 AVRIL 2017

Permanence du bureau de vote

8H 10H45	DECROIX Chantal	JOLY Nelly	VATELIER Patrick
10H45 13H30	FLEUTRY Jean-Huges	VANDERPERS Thierry	DUVIVIER Edith
13H30 16H15	LEFEBVRE Nelly	COGNARD Bruno	JARDOT Jean-Jacques
16H15 19H	JOBIN Philippe	DEMARAIS Vincent	DECROIX Chantal

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 7 MAI 2017

Permanence du bureau de vote

8H 10H45	DECROIX Chantal	VATELIER Patrick	DUVIVIER Edith
10H45 13H30	VANDERPERT Thierry	JARDOT Jean-Jacques	DEMARAIS Vincent
13H30 16H15	LEFEBVRE Nelly	FLEUTRY Jean-Hugues	COGNARD Bruno
16H15 19H	JOBIN Philippe	JOLY Nelly	?

Pour les élections législatives du 11 juin la tenue du bureau de vote sera la même que pour les élections présidentielles du 23 avril et pour les élections législatives du 18 juin la tenue du bureau de vote sera la même que pour les élections présidentielles du 7 mai.

9) Divers :

- L'arrêté définitif des trois communautés de communes de Madame la Préfète va en faveur de la fusion des trois communautés de communes. L'avocat représentant les treize communes du Plateau de Martainville va ester en justice.
- Madame Lanois est gênée par la sonnerie de l'angélus du matin, elle demande qu'elle soit supprimée. Le conseil refuse.
- Monsieur Frolich s'inquiète des dépôts de déchets chez Monsieur Crevet. En réalité il s'agit de gravats non dangereux.
- Le Département va créer une agence départementale du tourisme regroupant le comité départemental du tourisme et l'agence technique Seine Maritime Extension.
- La cérémonie des vœux 2017 aura lieu le 6 janvier. Le cadeau offert aux habitants est un gratte givre avec gant.
- L'exposition du SAGE qui est obligatoire aura lieu du 3 au 24 janvier 2017 dans la cantine scolaire.
- La permanence du 31 décembre pour les inscriptions sur la liste électorale sera tenue par Monsieur Jobin.
- Affaire Tanguy : la demande des époux Tanguy a été rejetée par le Tribunal.
- Monsieur Jardot a assisté à une réunion du SIAEPA : augmentation du prix de l'eau 3€ par an pour 100 m³.
- Monsieur Vanderpert annonce que la réparation de la voirie à la Cazerie a été bien faite.
- Monsieur Démarais demande les nouvelles informations sur le tri sélectif. Contacter le référent si besoin.
- Fuite d'eau à la salle polyvalente : la société Avipur interviendra pour rechercher la fuite.

- Madame Sageot est en arrêt maladie du 7 décembre 2016 au 15 janvier 2017. Elle est remplacée par Madame Blondel pour la garderie et par Madame Fougères pour les activités périscolaires.
- Remise des coffrets de Noël lors du goûter du 10 décembre. Il a été très apprécié par les anciens présents. Merci à Madame Joly pour les pâtisseries.

Séance levée à 23 heures 50